



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2010**

date de convocation:  
25 novembre 2010  
Nombre de Conseillers :  
En exercice: 19  
présents : 14  
votants : 18

L'an deux mille dix, le trois décembre à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LE MAOULT, Maire,	
<b>Etaients présents</b>	Mr LE MAOULT, Maire, Mrs LAATAR, GERVAIS, PERRIER, Mme BERTON, Mr BAILLY, Adjoint Mme GEOFFROY, Mr SIMON, Mme GUIEBA, Mrs CHANTOISEAU, DUCAT, VALEMBOIS, DAGRON, Mme TONNELIER
<b>Absente excusée</b>	Mme HENAUT
<b>Pouvoirs</b>	Mr LEBER donne pouvoir à Mr VALEMBOIS Mr REGUILLO-LARA donne pouvoir à Mr DAGRON Mr PLANES donne pouvoir à Mr BAILLY Mme GUEGAN donne pouvoir à Mr LAATAR
<b>Secrétaire de séance</b>	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme TONNELIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 2010/48 Avis du Conseil Municipal sur le PROJET D'INFRASTRUCTURE de transport autour de Paris**

Sur présentation de Monsieur le Maire,

Bien que situé essentiellement au cœur de l'agglomération francilienne, le projet d'une infrastructure de transport en commun en Petite Couronne (Grand Paris ou Arc Express ou leur évolution) aura des conséquences sur la vie des Seine et Marnais.

Sa mise en œuvre ne doit pas se faire au détriment de la modernisation urgente des réseaux existants. Les Seine et Marnais subissent aujourd'hui trop souvent les conséquences (retards, vétusté des trains etc ...) du manque d'investissements depuis 30 ans sur ces réseaux.

***Le Conseil Municipal de Livry sur Seine DEMANDE à l'unanimité que ce Projet :***

☞ Ne menace pas le financement du Plan de mobilisation pour les transports engagé en 2009 par la Région et l'ensemble des départements franciliens, et approuvé à l'unanimité par le Conseil Général de Seine et Marne,

☞ Desserve effectivement la Seine et Marne,

La nouvelle infrastructure doit améliorer les déplacements de l'ensemble des Seine et Marnais vers la petite couronne avec des correspondances optimales entre le réseau parisien et les lignes seine et marnaises existantes,

↳ Ne fasse pas l'objet d'une tarification spécifique, hors ticket+ ou Pass Navigo,

↳ Raccorde efficacement la gare de Livry sur Seine à l'ensemble du réseau.

*Le présent avis sera notifié à la COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC.*

*Certifié exécutoire compte tenu de sa  
publication le 13 décembre 2010  
et de sa réception en Préfecture  
le.....  
Le Maire*

*Pour extrait conforme,*  
Le Maire, Michel LE MAOULT